

ACCUEIL DE LOISIRS DES 3-11 ANS

Le guide pratique des familles

2026-2027



ACCUEIL DE LOISIRS

Règlement intérieur

1/ CENTRE SOCIO-CULTUREL LE PALABRE :

- Projet Social p 5
- Projet Éducatif p 6
- Projet Pédagogique p 6
- Agréments p 6

2/ NOS ACCUEILS DE LOISIRS :

- L'accueil de loisirs, en bref p 7
- Communes conventionnées p 8
- Horaires des accueils de loisirs p 8

3/ INSCRIPTIONS - Modalités & conditions :

- Dossier d'inscription p 9
- Réservations p 9
- Facturation & règlements p 9
- Absences & annulations p 10
- Tarifs p 10
- Calendrier des inscriptions p 11

4/ CADRE RÉGLEMENTAIRE - Encadrement & activités :

- Nature des activités p 14
- Taux d'encadrement p 14
- Déplacements piétons p 14
- Activités spécifiques p 15

5/ RESPONSABILITÉS - Assurance, sécurité & autorisations :

- Assurance & sécurité p 16
- Autorisations p 17
- Protection des enfants p 18
- Transports p 18

6/ SANTÉ & HYGIÈNE - Les procédés :

- Fiche sanitaire p 20
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) p 20
- Maladies & accidents p 20
- Pharmacie p 21

7/ FONCTIONNEMENT - Règles de vie :

- Restauration p 22
- Discipline & sanctions progressives p 22
- Protocoles d'accueil p 23

Pédagogie

1/ NOTRE DÉMARCHE & NOS INCONTOURNABLES

- Notre démarche p 26
- Nos incontournables p 26
- Nos intentions éducatives p 27

2/ LE PUBLIC

- Provenance des familles p 28
- Besoins de l'enfant p 28

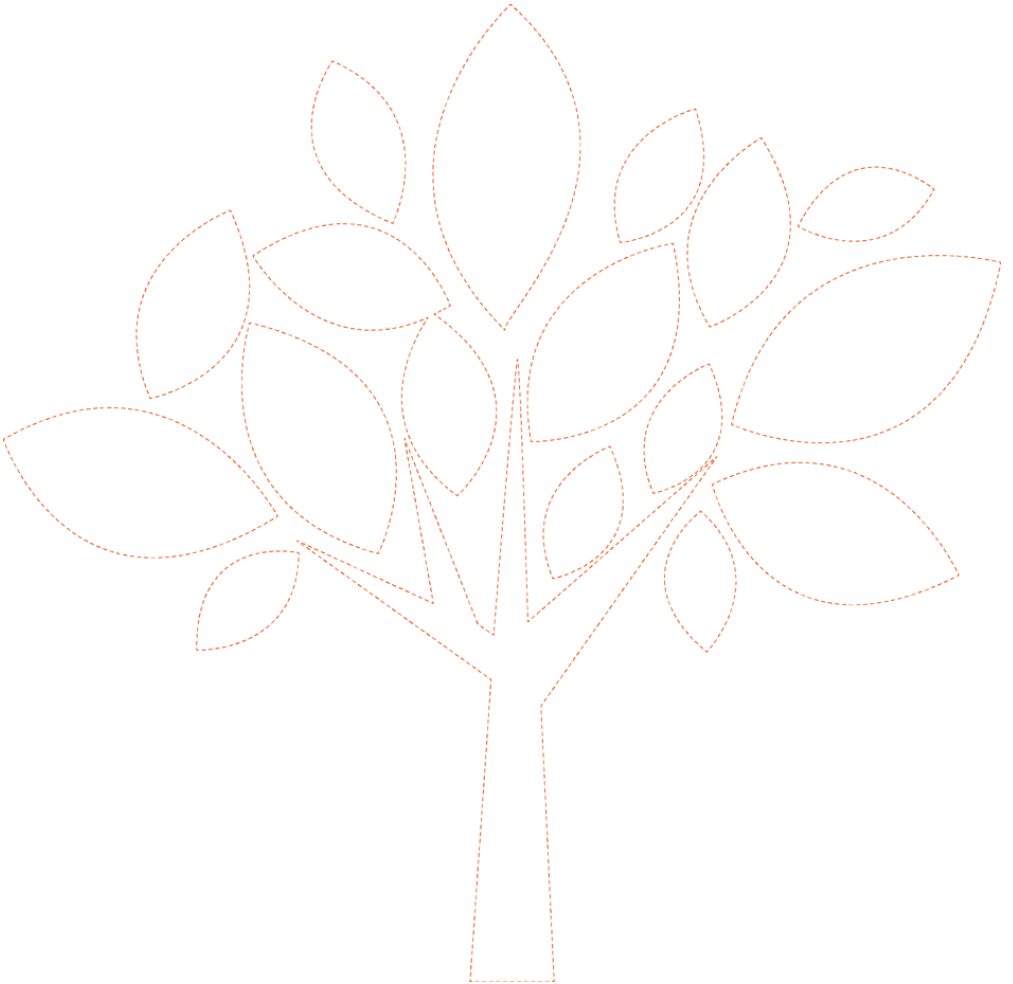
3/ FONCTIONNEMENT & ORGANISATION

- Vie quotidienne p 29
- Équipe d'animation p 31
- Animations spécifiques p 32

4/ QUI FAIT QUOI ?

- La place de la direction p 37
- La place de l'animateur.ice p 38
- Le rôle des familles p 38

COLORIAGE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Le présent règlement intérieur a pour but de fournir une information complète sur le fonctionnement des accueils de loisirs à tous les usagers.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des temps de loisirs de qualité, et pour assurer le bon fonctionnement de la structure. En s'appuyant sur le cadre réglementaire, ce document précise l'ensemble des dispositions à appliquer et fixe les règles d'utilisation communes à tous.

Le règlement intérieur est disponible de manière permanente sur le site Internet du centre social. La direction du centre de loisirs est chargée de l'application du présent règlement et les familles s'engagent à respecter l'ensemble des clauses.

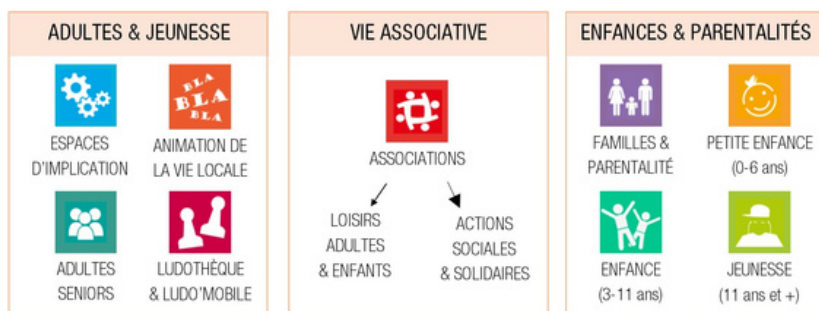
Toute inscription en centre de loisirs vaut acceptation du présent Règlement Intérieur.





Le Palabre est un centre socioculturel porté par des habitant.e.s du territoire autour d'une association loi 1901. Sa vocation est d'être un lieu d'accueil, d'écoute et de convivialité et de porter et défendre les valeurs des centres sociaux : **DÉMOCRATIE - SOLIDARITÉ - DIGNITÉ HUMAINE**. Acteur de l'Éducation populaire, le Palabre est un espace vecteur de lien social, un foyer d'initiatives créé par et pour les habitants, soutenu par des bénévoles et appuyé par des professionnels pour la mise en place de projets de développement et d'actions.

Le Palabre accompagne tous les publics en fonction de leurs besoins et envies spécifiques, pour faire société. Son activité est portée par une équipe d'une trentaine de salariés :



LE PROJET SOCIAL

Le Projet Social permet de maintenir une vision partagée par tous les acteurs du centre. Il définit des orientations en listant motivations, buts, et actions à mettre en œuvre.

Les 5 orientations pour la période 2026-2029 sont :

- 1/ Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble en investissant l'espace public et en favorisant l'expression citoyenne.
- 2/ Renforcer la cohésion sociale par les dynamiques collectives.
- 3/ Faciliter d'accès aux droits par l'information, l'accompagnement et la reconnaissance des diversités.
- 4/ Affirmer la gouvernance associée (bénévoles, habitants et salariés) du centre socio-culturel.
- 5/ Étayer le pilotage du Projet Social et du centre socio-culturel.



LE PROJET ÉDUCATIF

Le Projet Éducatif s'inscrit dans la continuité du Projet Social, et dans la même temporalité.

Son objectif est de renforcer la cohésion éducative auprès des différents publics auxquels les services du Palabre s'adressent. Il définit les VALEURS PORTÉES collectivement, choisies et validées par l'équipe d'animation et le Conseil d'Administration. Du Projet Éducatif découle à son tour le Projet Pédagogique, spécifique à chaque centre de loisirs.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le Projet Pédagogique découle du Projet Éducatif qui découle lui-même du Projet Social. Ces documents, travaillés en équipe et approuvés par le Conseil d'Administration ont plusieurs fonctions :

- Définir des objectifs de terrain au plus près de la réalité de nos publics.
- Informer les familles.
- Garantir la cohésion globale du lieu d'accueil.
- Garantir le respect de la législation cadrant l'accueil de loisirs d'enfants.

LES AGRÉMENTS

La mission éducative du Palabre est validée par :

- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour les publics (3 à 17 ans).
- L'État, Jeunesse et Éducation Populaire (JEP).
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) après approbation du Projet Social.



L'ACCUEIL DE LOISIRS, EN BREF

5 centres de loisirs sont présents au sein du Palabre, ils interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

	3-11 ANS	11 ANS ET +
3 LIEUX FIXES	AUBENAS-BAZA Mercredis scolaires & vacances	AUBENAS Vacances
	LAVILLEDIEU Mercredis scolaires & vacances	
	VALS-LES-BAINS Vacances	
2 ITINÉRANCES Changement de communes à chaque période de vacances	ZONE NORD CCBA Vacances	
	ZONE SUD CCBA Vacances	
FERMETURE	Jours fériés + Congés annuels de chaque centre.	

5 centres pour les 3-11 ans :

Les centres d'Aubenas-Baza et de Lavilledieu accueillent les enfants des habitant.es des communes conventionnées (page 8). Les centres itinérants accueillent tous les enfants de l'intercommunalité CCBA. Des navettes sont mises en place pour desservir les centres itinérants, gratuitement sur réservation.

1 centre pour les 11 ans et + (collégiens) :

Les collégien.ne.s sont accueilli.e.s uniquement pendant les vacances scolaires.

Pour plus de précisions, se référer au projet pédagogique de chaque centre.



2/ NOS ACCUEILS DE LOISIRS

LES COMMUNES CONVENTIONNÉES

COMMUNES CONVENTIONNÉES - **Vacances scolaires**

Aizac, Aubenas, Genestelle, Juvinas, Labégude, Lachapelle-sous-Aubenas, Lavilledieu, Laviolle, Lentillères, Mézilhac, St-Andéol-de-Vals, St-Etienne-de-Boulogne, St-Etienne-de-Fontbellon, St-Privat, Ucel, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc .

COMMUNES CONVENTIONNÉES - **Mercredis scolaires**

Les mêmes communes que les vacances, plus :
Ailhon, Mercuer, St-Didier-sous-Aubenas, St-Julien-du-Serre, St-Sernin, Vals-les-Bains, Vesseaux et Vinezac

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la journée, les horaires d'accueil ci-dessous devront être respectés.

MERCREDIS SCOLAIRES & VACANCES (3-11 ans)

Matin : 7h45 - 9h15

Soir : 16h30 - 18h00

Avant le repas : 11h30 - 12h15
(uniquement mercredis scolaires)

Après le repas : 13h30 - 14h30
(uniquement mercredis scolaires)

SECTEUR JEUNES (11-17 ans)

Matin : 9h00 - 10h00 (sauf vendredi 13h00 - 14h00)

Soir : 17h00 - 18h00 (sauf vendredi 22h00 - 22h30)

En cas de retard, une tolérance est accordée. Dans le cas où ils retarderaient répétitifs, la direction du centre sollicitera la famille afin d'en comprendre les raisons et y trouver des solutions.

Dans tout les cas, le maximum sera toujours fait pour sécuriser et rassurer l'enfant, le recours aux services de gendarmerie ne se fera que sous conditions ultimes et extrêmes (au delà d'1h de retard et sans nouvelles des personnes à contacter).



LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est nécessaire, **valable 2 ans**, il regroupe :

- Une fiche d'inscription famille,
- Une fiche sanitaire de liaison par enfant,
- Une attestation du quotient familial CAF ou MSA,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Une copie du carnet de vaccinations.

L'espace famille

Dès lors que le dossier est complet, un espace famille en ligne vous sera ouvert. La connexion à cet espace se fera avec votre identifiant (adresse e-mail). Cet espace vous permet d'inscrire votre enfant, d'annuler et de payer vos réservations en ligne.

L'adhésion

Le centre socio-culturel Le Palabre est une association de loi 1901. A ce titre, une adhésion familiale de 10€ par an (du 01.07 au 30.06) vous sera demandé.

Dans le cas où les parents sont séparés, chacun pourra constituer son dossier et devra s'acquitter de l'adhésion annuelle.

LES RÉSERVATIONS

Les réservations se font par période selon un calendrier prédéfini, généralement 3 semaines avant le début de la période. La date d'ouverture des inscriptions dépend de votre commune d'habitation et du centre fréquenté.

Les réservations se font soit sur place aux horaires d'ouverture du secrétariat, soit depuis votre espace famille. Les places étant limitées, elle est obligatoire.

Une liste d'attente est mise en place lorsque le groupe est complet, l'inscription se fait sur simple demande auprès du secrétariat.

FACTURATION & RÈGLEMENTS

La facturation est établie à la réservation et les réservations sont payables à l'avance. Plusieurs moyens de paiements sont acceptés :

- Carte Bleue en ligne (depuis votre espace famille),
- Chèque (paiement en 3 fois possible),
- Espèces,
- Chèques vacances, Cesu & E-cesu.



ABSENCES & ANNULATIONS

En cas d'absence, il est indispensable de prévenir le secrétariat afin de pouvoir ouvrir les places vacantes aux listes d'attente.

↪ Si l'absence est justifiée (maladie ou cas de force majeure), un avoir vous sera fait sur présentation d'un justificatif dans un délai de 48h suivant l'absence.

↪ Si l'absence est injustifiée (convenance personnelle), la journée restera due.

Les annulations sont possibles selon les cas, passé ces délais, les journées réservées resteront dues.

↪ Mercredis scolaires : au plus tard jusqu'à 7 jours avant.

↪ Vacances : au plus tard jusqu'à 7 jours avant le début des vacances (pour la totalité des vacances).

TARIFS

Les tarifs sont définis selon le quotient familial de la famille calculé au 1er janvier de l'année en cours.

JOURNÉES - Vacances et/ou mercredis

Quotient Familial	Tarif brut	Aides aux loisirs	Tarif net
0 à 399	11.20€	7.20€	4.00€
400 à 499	13.00€	7.20€	5.80€
500 à 720	14.00€	7.20€	6.80€
721 à 850	14.00€	4.00€	10.00€
851 à 899	15.00€	0.00€	15.00€
900 à 999	16.50€	0.00€	16.50€
1000 à 1499	18.00€	0.00€	18.00€
1500 à 2000	18.50€	0.00€	18.50€
2001 à plus	23.50€	0.00€	23.50€



DEMI-JOURNÉES (uniquement mercredis scolaires)

Quotient Familial	Demi-journée avec repas			Demi-journée sans repas		
	Tarif brut	Aides aux loisirs	Tarif net	Tarif brut	Aides aux loisirs	Tarif net
0 à 399	7.00€	3.60€	3.40€	5.60€	3.60€	2.00€
400 à 499	7.80€	3.60€	4.20€	6.40€	3.60€	2.80€
500 à 720	9.00€	3.60€	5.40€	7.10€	3.60€	3.50€
721 à 850	9.00€	2.00€	7.00€	7.10€	2.00€	5.10€
851 à 899	9.00€	0.00€	9.00€	7.10€	0.00€	7.10€
900 à 999	9.00€	0.00€	9.00€	7.20€	0.00€	7.20€
1000 à 1499	9.50€	0.00€	9.50€	7.30€	0.00€	7.30€
1500 à 2000	13.00€	0.00€	13.00€	8.50€	0.00€	8.50€
2001 à plus	13.50€	0.00€	13.50€	10.50€	0.00€	10.50€

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Les dates d'ouverture des inscriptions dépendent de la commune d'habitation (conventionnée ou non) et du centre sur lequel l'enfant sera inscrit.

MERCREDIS SCOLAIRES

	LAVILLEDIEU	AUBENAS-BAZA
Septembre-Octobre 26	Mardi 04.08.26	Mercredi 05.08.26
Novembre-Décembre 26	Mardi 13.10.26	Mercredi 14.10.26
Janvier-Février 2027	Mardi 15.12.27	Mercredi 16.12.27
Mars-Avril 2027	Mardi 09.03.27	Mercredi 10.03.27
Mai-Juin-Juillet 2027	Mardi 06.04.27	Mercredi 07.04.27



VACANCES SCOLAIRES

AUBENAS-BAZA		
Dates d'ouverture	Habitants d'Aubenas	Communes conventionnées
AUTOMNE 19.10 au 30.10.26	Mardi 29.09.2026	Mercredi 30.09.2026
FIN D'ANNÉE 28.12 au 31.12.26	Mardi 08.12.2026	Mercredi 09.12.2026
HIVER 15.02 au 26.02.27	Mardi 26.01.2027	Mercredi 27.01.2027
PRINTEMPS 12.04 au 23.04.27	Mardi 23.03.2027	Mercredi 24.03.2027
ÉTÉ 05.07 au 13.08.27	Mardi 08.06.2027	Mercredi 09.06.2027

LAVILLEDIEU		
Dates d'ouverture	Habitants de Lavilledieu	Communes conventionnées
Automne - Fermé		
Fin d'Année - Fermé		
HIVER 15.02 au 26.02.27	Mardi 26.01.2027	Mercredi 27.01.2027
PRINTEMPS 12.04 au 23.04.27	Mardi 23.03.2027	Mercredi 24.03.2027
ÉTÉ 05.07 au 30.07.27	Mardi 08.06.2027	Mercredi 09.06.2027



VALS-LES-BAINS		
Dates d'ouverture	Habitants de Vals-les-Bains	Habitants CCBA
AUTOMNE 19.10 au 30.10.26	Mardi 29.09.2026	Mercredi 30.09.2026
Fin d'Année - Fermé		
HIVER 15.02 au 26.02.27	Mardi 26.01.2027	Mercredi 27.01.2027
PRINTEMPS 12.04 au 23.04.27	Mardi 23.03.2027	Mercredi 24.03.2027
ÉTÉ 05.07 au 13.08.27	Mardi 08.06.2027	Mercredi 09.06.2027

CENTRES ITINÉRANTS	
Dates d'ouverture	Habitants CCBA
AUTOMNE 19.10 au 30.10.26	Mardi 29.09.2026
Fin d'Année - Fermé	
HIVER 15.02 au 26.02.27	Mardi 26.01.2027
PRINTEMPS 12.04 au 23.04.27	Mardi 23.03.2027
ÉTÉ Itinérant Sud du 05.07 au 30.07.27 Itinérant Nord du 05.07 au 27.08.27	Mardi 08.06.2027



NATURE DES ACTIVITÉS

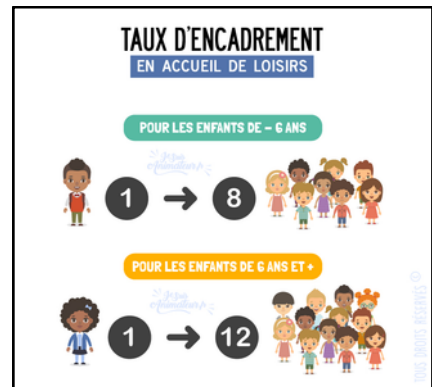
Les activités proposées aux enfants relèvent de plusieurs domaines :

- Activités physiques et sportives,
- Activités d'expression manuelle, corporelle, imaginaire,
- Activités culturelles,
- Activités ludique,
- Sorties : nature / culturelles / loisirs / sportives,
- Séjours + Activités sportives.

TAUX D'ENCADREMENT

La réglementation est fixée par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Le taux peut être différent selon l'activité (baignades, activités spécifiques telles que l'escalade, le VTT ou autres).



DÉPLACEMENTS PIÉTONS

Les animateurs.ices portent des gilets jaunes afin d'être visibles et repérés. L'organisation varie selon le nombre d'adulte :

AVEC 1 ADULTE : Des responsables sont nommés pour guider le groupe. L'adulte doit avoir une vue d'ensemble sur le groupe et traverser avec eux.

AVEC 2 ADULTES : Un adulte ouvre la marche et un autre la ferme. Sur le passage piéton, les enfants sont responsabilisés et les adultes donnent leur feu vert de départ et l'endroit où le groupe doit s'arrêter.

AVEC 3 ADULTES : Un adulte ouvre la marche, un autre la ferme et le 3ème se positionne sur le côté du rang. Sur le passage piéton, l'adulte de devant guide le groupe et reste en position. Ce sont les adultes positionnés sur le côté et à l'arrière qui s'occupent de faire traverser le groupe. Ils retrouvent leurs positions lorsque le groupe a fini de traverser.



ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Les sorties baignades :

Une personne diplômée « Surveillant de Baignade » encadre chacune de nos sorties baignade et les animateurs.ices sont dans l'eau avec les enfants. Le taux d'encadrement changent :

- de 6 ans = un animateur pour 5 enfants,
- + de 6 ans = un animateur pour 8 enfants.

Pour chaque enfant, un test d'aisance aquatique est effectué.

Nous prenons la température de l'eau, nous aménageons un espace sécurisé à l'aide de lignes d'eau et nous avons une vigilance sur l'exposition au soleil (protections).

Ateliers cuisine

Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique propose aux enfants des ateliers cuisine pour le goûter ou le repas du midi. Nous appliquons les consignes suivantes pour l'aménagement, la préparation et la conservation des aliments : nettoyage des mains / port d'une charlotte ou cheveux attachés / nettoyage des espaces / conservation des numéros de lot et des étiquettes de chaque produit frais ou transformé / conservation des échantillons témoins et respect des températures.

Intervenants extérieurs

L'équipe d'animation fait appel à des institutions, organismes, ou encore associations locales pour compléter et apporter de la plus-value à une animation spécifique ou à la création d'un projet. L'intérêt est de faire des propositions de qualité, tout en favorisant la rencontre et en oeuvrant aux côtés d'acteurs du territoire (exemple : Radio Info RC, EPHAD...).

Le centre de loisirs peut également faire appel à des intervenants extérieurs pour des projets artistiques, culturels, d'expression ou des sorties. Si l'activité pratiquée demande la présence d'une personne qualifiée, nous lui demandons les diplômes nécessaires à l'encadrement de la pratique et sa carte professionnelle. (Exemple : surveillant baignade / VTT / sport de corde).



ASSURANCE & SÉCURITÉ

Assurance :

Nos accueils de loisirs souscrivent à une assurance garantissant Responsabilité Civile et celles des participants aux activités proposées. Les parents doivent assurer leur enfant au titre de la Responsabilité Civile.

Les effets et objets personnels des enfants :

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, l'enfant va jouer et aussi peut-être se salir, il est préférable qu'il ait une tenue vestimentaire sans «contrainte» et adaptée à la saison (en saison froide : gants, bonnet - en saison chaude : casquette.)

Pour les plus jeunes, il est demandé de prévoir un change complet.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets et/ou vêtements appartenant aux enfants.

En cas d'oubli, les effets personnels des enfants seront conservés 6 mois. Passé ce délai, ils seront données à des œuvres caritatives.

Sécurité :

Nous organisons des espaces sécurisés pour laisser à l'enfant la possibilité de répondre à ses envies et besoins d'expérimenter.

À l'extérieur des locaux, un adulte sécurise le groupe pendant que l'autre repère les lieux pour identifier d'éventuel danger : trou, fossé, falaise...

En cas de problème, chacun animateur est capable d'intervenir rapidement. Chaque professionnel peut trouver à sa disposition les numéros d'urgence à contacter.

Les consignes et préconisations sont données régulièrement lors des réunions à l'équipe d'animation. Un document a été coconstruit avec l'équipe pédagogique et affiché dans les centres. Il rappelle l'ensemble des précautions incontournables ainsi que les conséquences si elles ne sont pas appliqués.



AUTORISATIONS

Si l'enfant est autorisé à rentrer seul (uniquement à partir de 10 ans), le représentant légal devra remplir une décharge de responsabilité stipulant l'heure de départ précise de l'enfant. La structure s'engage à informer la famille du départ de l'enfant et décline toute responsabilité survenant après son départ.

La structure se réserve le droit d'émettre un avis défavorable en fonction des circonstances (contexte, conditions météo, voies empruntées ou autres).

Les autorisations à tiers :

↳ Si l'enfant doit être confié à une autre personne que le représentant légal, les parents devront en avvertir le responsable du centre, soit par le biais de la fiche sanitaire, courrier, mail ou sms. La personne désignée pour prendre en charge l'enfant devra présenter une pièce d'identité aux animateurs/trices, dans le cas contraire l'enfant ne sera pas confié à cette personne et le représentant légal devra venir lui-même prendre en charge son enfant.

↳ Dans le cas, où la famille souhaite que le mineur soit récupéré par un autre mineur, il devra signer une autorisation auprès du secrétariat ou de la direction. Le mineur doit être admis au collège.

Le droit à l'image & enregistrement audio :

Dans le cadre de nos activités au centre de loisirs, l'équipe d'animation met à disposition le matériel nécessaire pour les prises de vue ou de son. Nous pourrions ainsi capturer des moments précieux et illustrer les journées réalisées, tout en favorisant l'expression artistique des jeunes participants.

Avant toute prise de vue ou de son, nous veillerons à obtenir l'autorisation des parents ou tuteurs, garantissant ainsi le respect du droit à la vie privée des enfants. Ces photos contribueront à créer des souvenirs durables et à valoriser le travail effectué au sein de notre centre.



PROTECTION DES ENFANTS

La protection des mineurs constitue une priorité absolue et une responsabilité partagée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Nous avons l'obligation légale et morale de veiller à la sécurité, à la santé et au développement des mineurs que nous accompagnons.

Dans le cadre de ses missions, l'équipe peut être amenée à observer des signes d'alerte. Face à ces situations, nous avons le devoir d'informer les services compétents.

TRANSPORTS

Le centre socio-culturel possède 2 minibus de 9 places (utilisés pour des sorties, camps et petits déplacements) équipés de sièges adaptés selon la réglementation. Cependant, nous pourrions être amenés à solliciter les familles pour nous en fournir si besoin.

Dans la mesure du possible, 2 animateurs sont présents dans le minibus. Si ce n'est pas le cas, par manque de moyens humains et financiers, nous avons défini une organisation pour permettre un transport en toute sécurité :

- ↳ Maximum de deux heures de route sauf lors des séjours jeunesse ou les déplacements peuvent être plus longs. Dans ce cas, le code de la route s'applique avec une pause toutes les deux heures.
- ↳ Chaque conducteur expérimente la conduite en amont afin de prendre conscience du gabarit du véhicule.
- ↳ Déplacement des minibus en convoi.
- ↳ Rappel des consignes de sécurité aux enfants (interdiction de se détacher tant que le moteur n'est pas éteint, attendre qu'un animateur ouvre pour sortir du véhicule).

En cas d'indisponibilité de nos minibus, nous faisons appel à des prestataires de transport de personnes (taxis) qui sont habilités à transporter les enfants sans siège adapté.

Pour nos déplacements en grand groupe, nous faisons appel à des entreprises de transport collectif. Pendant le trajet, un chef de convoi est nommé. Il a pour mission de compter les enfants, vérifier que les ceintures sont attachées, que personne n'est assis aux places non autorisées, veiller à la posture adaptée du conducteur, remplir la fiche transport, vérifier les éventuels oublis à la sortie du bus.



Il arrive que les groupes, quelque soit leur taille, se déplacent avec les transports locaux qui desservent les villes alentours (Tout'enbus, TER). Une carte transport est à la disposition des animateurs du groupe et une réservation doit s'effectuer 48h avant pour permettre le déplacement.

Les responsables des accueils de loisirs sont autorisés, dans le cadre de leurs fonctions, à transporter un enfant dans son véhicule personnel en cas d'urgence. La voiture est assurée et conforme aux normes de sécurité.





FICHE SANITAIRE

La fiche sanitaire est un document **obligatoire**. C'est un document qui reste en permanence avec les animateurs, indispensable en cas d'urgence médicale.

Si un enfant présente une pathologie, les responsables légaux sont dans l'obligation de le signaler à la direction. Un RDV sera pris pour établir un protocole adapté si il n'y a pas de PAI (voir ci-dessous).

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Si un enfant accueilli a des problèmes de santé (allergies, asthme...) cela doit être signalé sur la fiche sanitaire.

Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI peuvent être pris en charge durant l'accueil de loisirs. La demande de PAI est engagée par la famille auprès du médecin.

Le PAI doit être renouvelé chaque année. Un protocole devra être mis en place avec la direction, il précisera la conduite à tenir par l'équipe d'animation en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger.

Si les conditions fixées dans le protocole sont incompatibles avec l'organisation du service de restauration, les familles pourront fournir un panier repas.

MALADIES & ACCIDENTS

L'état physique de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Les parents devront signaler au responsable de site les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (fiche médicale de liaison jointe au dossier d'inscription).

Si un traitement médical est en cours, il est impératif de fournir l'ordonnance et de marquer le nom de l'enfant sur chaque boîte de médicament. Le traitement sera remis en main propre à la direction ou à l'animateur.ice référent.e seul.e.s habilité.e.s à l'administrer.



Dans le cas où l'enfant développe des symptômes incompatibles avec le collectif en cours de journée, les parents seront avertis et devront prendre leurs dispositions pour venir récupérer l'enfant. Si les responsables ne sont pas joignables et selon l'intensité des symptômes, la direction peut prendre contact avec le 15, afin de pouvoir administrer, sur autorisation, un médicament adapté.

En cas de maladie nécessitant une mise en quarantaine (coqueluche, diphtérie, etc...) il sera demandé un certificat de non-contagion pour permettre le retour en collectif. La structure se réserve le droit, si l'enfant présente toujours des symptômes manifestes, de restreindre l'accueil de l'enfant.

PHARMACIE

Chaque groupe est équipé d'un sac à pharmacie qui l'accompagne partout pour pouvoir soigner et répondre aux besoins des enfants. Il est composé des fiches sanitaires de chaque enfant, d'une trousse de premiers soins, de changes, d'un thermomètre, de sacs poubelle et de papier toilette.





RESTAURATION

Nous travaillons en partenariat avec des acteurs locaux qui nous livrent les repas, qui sont ensuite servis par notre équipe.

Nous avons la possibilité de commander des repas classiques (sans restriction spéciale), ou végétariens, ou encore sans viande. Une adaptation au régime alimentaire des enfants est également proposée.

À l'occasion d'ateliers cuisine, les enfants peuvent être amenés à préparer leur repas du midi et leurs goûters.

Le goûter du matin est fourni par les parents, évitez les bonbons, boissons sucrées, sauf exception (anniversaires par exemple).

Le goûter de l'après-midi est fourni par la structure, nous nous fournissons à la Biocoop et chez les commerçants alentours.

DISCIPLINE & SANCTIONS PROGRESSIVES

Les enfants sont tenus de respecter des règles, celles-ci sont définies, discutées et ajustées avec eux afin qu'elles leurs soient adaptées. Les seules règles non négociables par l'équipe d'animation sont celles en lien avec la sécurité.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui puisse porter atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par la direction. Une sanction progressive sera appliquée et discutée en fonction de la gravité : rappel à la règle, discussion, avertissement, aménagement de l'accueil.

Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par les responsables.



De la même façon, le personnel agissant au sein de la structure s'engage à respecter les règles collectives définies à travers un document qui lui est destiné.

L'ensemble des personnes qui intervient dans le cadre de l'accueil de loisirs se doit de respecter les lois en vigueur tel que :

- ↳ Interdiction de proposer ou de vendre des boissons alcoolisées à des mineurs.
- ↳ Interdiction de posséder, de consommer, ou d'insciter à consommer des drogues.
- ↳ Interdiction de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du centre de loisirs.
- ↳ Tout objet dangereux est strictement interdit.

PROTOCOLES D'ACCUEIL

Les protocoles sont rédigés par l'équipe d'animation / les professionnels de la structure et validés par le Conseil d'Administration. Ils ont pour but de définir les intentions, méthodes et pratiques professionnelles à adopter au quotidien et sont évolutifs.

Les enfants avec des besoins spécifiques :

Nous sommes un centre de loisirs inclusif qui accueille des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap. Il se peut que malgré tous nos efforts il y ait des comportements inadaptés, nous restons vigilants et à l'écoute pour apporter des ajustements supplémentaires à cet encadrement très spécifique.

Pour que l'accueil des enfants se déroule dans les meilleures conditions, nous avons amorcé une réflexion qui a abouti à un protocole d'accueil. Celui-ci est à destination des enfants ayant un besoin spécifique et nécessitant un accompagnement individuel.

Le principe est d'identifier les besoins de chaque enfant puis de trouver les solutions pour y répondre, ainsi que de poser les limites de l'accompagnement.

Nous souhaitons consolider, accompagner et sensibiliser le collectif.

Nous orientons les familles vers les structures et les professionnels adaptés lorsque nous sommes à la limite de nos compétences d'accueil, et tâchons d'établir un lien avec eux.

Il en est de même pour les enfants en situation de handicap nécessitant un accompagnement particulier.



7/ FONCTIONNEMENT - Règles de vie

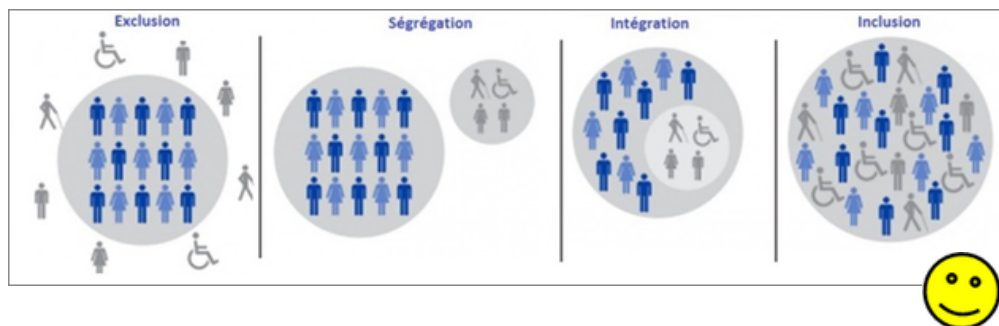
L'accueil des enfants en situation de handicap commence toujours par un échange avec la famille. Il peut s'en suivre un rendez-vous ayant pour objectif de connaître les habitudes de l'enfant, ses capacités, et ses réactions en fonction de certaines situations.

Nous mettons en place, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, les aménagements et les outils nécessaires pour l'accompagnement de l'enfant. Il arrive qu'un temps d'adaptation soit proposé selon le contexte.

Au besoin, nous sensibilisons le collectif à l'arrivée de l'enfant.

Nous organisons les jours d'accueil et le rythme de la journée en fonction des besoins de l'enfant.

L'équipe pédagogique s'adaptera à chaque enfant pour qu'il soit pris en compte dans son individualité, dans la mesure des moyens financiers, humains, organisationnels à disposition du centre de loisirs.



Protocole vie intime et développement :

Ce protocole a pour objectif d'accompagner les équipes pédagogiques sur ces sujets et de répondre aux questionnements des enfants et adolescents.

Il permet d'apporter un cadre commun qui les protège et les accompagne dans leur quotidien.

Les éléments préconisés dans ces protocoles sont consultables à l'accueil.

PÉDAGOGIE

page 25
page 25

page 26
page 28
page 30

page 32
page 33
page 33

NOTRE DÉMARCHE

Il nous tient à coeur de mettre au centre de notre réflexion ceux pour qui nous construisons nos projets, en nous inspirant des pédagogies participatives issues de l'Éducation Populaire.

Les enfants sont des adultes en devenir qui pensent, bougent, parlent et chaque jour ils poussent. En ce sens nous les accompagnons dans leurs réflexions, intérêts et projets...

L'intérêt même de la pédagogie participative est de rendre l'enfant acteur de ses loisirs et de le laisser expérimenter, pour favoriser son développement. Notre but est de lui permettre de trouver sa place dans le groupe et dans la société et ainsi de l'épauler dans sa construction en tant que "citoyen en herbe".

NOS INCONTOURNABLES

Bien-être & Bienveillance

Nous prôtons l'écoute des envies et le respect des besoins de chaque enfant afin que celui-ci se sente bien et épanoui au sein du groupe. Il nous tient à coeur d'être dans une relation d'égal à égal avec l'enfant, d'être à son écoute et de prendre en compte ses paroles. L'important est que chacun puisse être valorisé en tant qu'individu au sein du groupe.

Climat de confiance & Communication

L'équipe pédagogique prend soin d'instaurer un climat de confiance dans le groupe et de tisser avec l'enfant un lien lui permettant de s'exprimer librement. Il est aussi important pour nous d'établir une véritable relation avec les familles, à travers différents temps favorisant la rencontre et la cohérence éducative.

Responsabilisation

Celle-ci est omniprésente tout au long de la journée, pendant les temps libres, les temps d'animation, et se saisit également d'occasions d'apprentissages comme le laçage de ses chaussures ou le rangement de son jeu.

Égalité des chances

Nous travaillons auprès de nos publics de manière équitable et juste afin de donner les mêmes possibilités et solutions à chacun.

Consentement

Le consentement est au coeur de notre fonctionnement. Il est essentiel pour nous de permettre aux enfants de s'exprimer librement. Une attention particulière est portée au droit de dire « non », et également à l'acceptation d'un refus venant d'un autre enfant, ou d'un adulte. Ainsi, la notion de consentement est abordée dans nos règles de vie, dans des projets spécifiques et au quotidien. Par exemple, les enfants sont invités à demander avant de faire un câlin, un bisou ou encore de monter sur les genoux.

Liens inter-groupes

Afin de faciliter les passerelles entre les différentes tranches d'âge nous mettons en place des "projets acteurs" ou des projets partagés pour mélanger les enfants, les inciter à se rencontrer et à communiquer.

Durant le temps libre, nous veillons à rassembler les tranches d'âges afin de maintenir les liens et de donner la possibilité de continuer à se rencontrer, se découvrir, jouer ensemble.

Rencontres inter-centres

Il s'agit de temps d'animation et d'échange organisés en communs entre les différents groupes et accueils de loisirs du Palabre.

Ils ont pour but d'amener les enfants à se rencontrer, à créer du lien et à découvrir de nouveaux fonctionnement.

Ces rencontres peuvent également créer des passerelles et faciliter l'intégration des enfants lorsqu'il n'y a plus de place dans leur centre habituel.

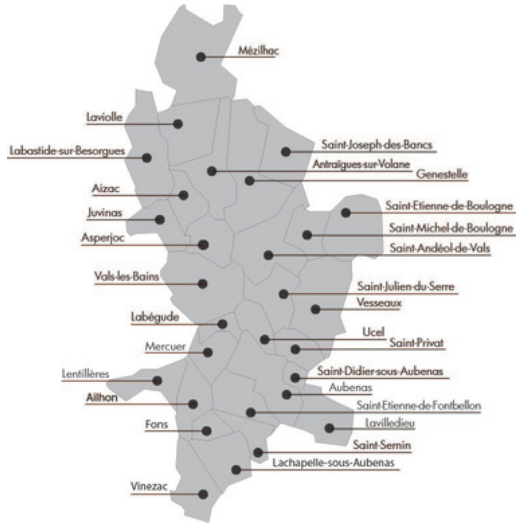
NOS INTENTIONS ÉDUCATIVES

Les équipes et les familles ont participé au choix de ces valeurs à défendre et mettre en place dans chacun des accueils de loisirs.

- Épanouissement,
- Vivre-ensemble,
- Ouverture d'esprit et esprit critique.

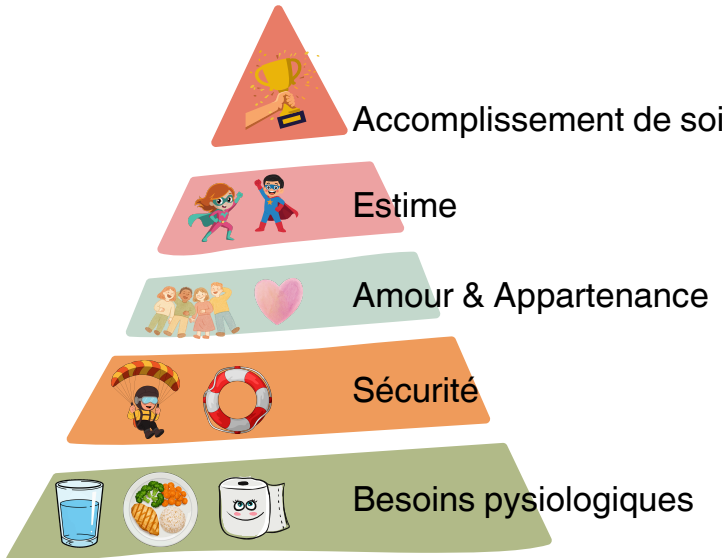
PROVENCE DES FAMILLES

Les familles fréquentant nos accueils de loisirs proviennent essentiellement de la CCBA - Communauté de Communes du bassin d'Aubenas.



BESOINS DE L'ENFANT

L'enfant est au coeur de notre projet, nous voulons lui permettre de trouver sa juste place au sein de notre structure. Notre priorité est de proposer un rythme de journée adapté en fonction des envies, des émotions, des avis, mais surtout des besoins individuels au sein du collectif.



VIE QUOTIDIENNE

Journée type :

Elle a été élaborée avec l'équipe d'animation au regard des différents types de besoins des enfants.

Matin	
07h45 à 9h15	Accueil enfants et parents (temps semi-dirigé).
09h15 à 9h30	Rassemblement, explicatif journée « Quoi de neuf ? »
09h30 à 10h00	Collation
10h00 à 11h30	Animation
11h30 à 12h15	Temps non dirigé + Accueil pour les mercredis.
Déjeuner	
11h45 et 12h30	Repas échelonné
Après-midi	
13h00 à 13h30	Temps non dirigé
13h30 à 14h30	Accueil pour les mercredis
13h30 à 15h00	Sieste et / ou temps calme
15h00 à 16h00	Animation
16h00 à 16h30	Bilan des enfants et goûter
16h30 à 18h00	Accueil enfants et parents (temps semi-dirigé)

Temps d'accueil :

Ces temps d'arrivée et de départ des enfants, sont primordiaux pour l'équipe, ils ont été réfléchis dans le but de créer du lien avec les familles.

Nous organisons des accueils communs regroupant les 3-5ans et les 6-11 ans, pour une passerelle entre les tranches d'âges et une connaissance de l'ensemble des enfants.

Des roulements sont organisés entre les membres de l'équipe d'animation avec des missions à effectuer par ordre d'arrivée.

Temps calme

Il a été pensé en fonction des besoins de chaque tranche d'âge :

3-5 ans :

Nous proposons une transition avec un jeu ou des histoires pour permettre aux enfants de s'apaiser avant l'entrée dans le temps calme.

Un temps de repos ou de sieste est instauré dans un environnement propice à l'endormissement ou au calme, avec une pièce noire, de la musique douce...

Nous mettons en place une salle dédiée avec des livres, du matériel de dessin, des jeux calmes pour les enfants qui ne dorment pas ainsi que pour ceux qui se réveillent naturellement jusqu'à 15h30.

Passée cette heure, un animateur réveille doucement les enfants.

6-11 ans :

Différents espaces sont aménagés (lecture, arts manuels, jeux) pour permettre aux enfants de s'installer dans un espace paisible et de s'y détendre, se reposer, se recentrer... Nous laissons aussi la possibilité à des enfants plus grands d'accéder à l'espace sieste lorsqu'ils en ont besoin.

Forum

Il s'agit d'un temps de réflexion collective où émergent discussions et idées. Les enfants sont invités à prendre part aux décisions relatives au fonctionnement de leur centre ou à la mise en place de projet.

Quoi de neuf ?

Ce moment d'expression libre permet aux enfants de partager ce qu'ils souhaitent (émotion, activité du week-end...). Animé le matin, ce temps permet de mettre à jour l'état d'esprit de l'enfant et du groupe.

Bilan

Lors de ce moment d'expression libre chaque enfant peut parler de la journée, de ses humeurs, de ses impressions et faire des propositions.

La Parent'hèse

À chaque période de vacances, l'équipe d'animation propose un moment convivial avec les familles, favorisant la rencontre et l'échange. Il est organisé avec les enfants autour d'un temps de valorisation de leurs projets, de gourmandises sucrées ou salées et de décoration qu'ils ont réalisés, et d'un espace de jeux.

ÉQUIPE D'ANIMATION

Les réunions

Des réunions sont mises en place tout au long de l'année pour discuter, débattre et organiser plusieurs éléments :

- ↳ Pédagogie à adopter,
- ↳ Bien-être des enfants,
- ↳ Évolutions du centre de loisirs,
- ↳ Dynamique du groupe,
- ↳ Projets à réaliser,
- ↳ Temps d'informations,
- ↳ Temps de formations qualifiantes,
- ↳ Fonctionnement,
- ↳ Création d'outils.

Programme

Les programmes sont imaginés en équipe en amont des vacances. Pendant l'année, une valeur est choisie pour être mise en avant comme thématique sur l'ensemble des accueils à travers des activités variées.

Les différentes postures

Lors de l'animation des activités l'équipe va adapter sa posture en fonction de l'objectif qu'elle vise.



- L'animateur.ice guide le groupe : il donne des consignes précises et structure l'activité afin d'apporter un cadre sécurisant et d'atteindre des objectifs précis



- Dans une posture "faire avec", l'animateur.ice participe aux côtés des enfants : il partage l'activité avec eux, soutient leurs idées et les aide à avancer tout en restant dans une dynamique de coopération



- La posture du "laisser faire" signifie que l'adulte choisit volontairement de laisser aux enfants la possibilité d'expérimenter, de faire leurs propres choix et d'apprendre par eux-mêmes, tout en restant attentif pour garantir leur sécurité et les accompagner si nécessaire.



- Dans l'accompagnement de projet, l'animateur.ice aide les enfants à construire et mener leurs propres idées : il les guide dans les étapes, les encourage à réfléchir et à s'organiser, tout en leur laissant la responsabilité de leur projet.

ANIMATIONS SPÉCIFIQUES

Les projets enfants-acteurs

Dans l'ensemble des accueils, il nous paraît important d'avoir un équilibre entre les " Projets animateurs" et ceux que nous nommons " Enfants-Acteurs".

BULLE DES POSSIBLES

Récolter la parole des enfants tout au long de la semaine afin de mettre en place leurs idées et envies loufoques, leurs rêveries ou des interdits, sur un moment dédié.

Cette animation doit être organisée et anticipée en fin de semaine afin de pouvoir répondre aux demandes des enfants.

POSTURE ÉQUIPE :

Faire avec / Accompagnement de projet.



3/ FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

ART DES CHOIX

Récolter les propositions spontanées des enfants, les regrouper par catégorie puis les soumettre au vote des enfants. L'équipe organise ensuite pour l'ensemble du groupe les animations ayant récoltées le plus de voix. Possibilité d'utiliser des outils de récolte comme « l'étendage » des activités.

POSTURE ÉQUIPE : Faire avec / Diriger.



DEAMBULATION

Aménagement de salle à thème : création, jeux libre, cocooning, extérieur, expérimentation, défoulement. Mise en place d'une diversité de matériel par salle. Positionner un adulte par salle et un animateur volant. Laisser les enfants déambuler de salle en salle et expérimenter librement en fonction de leurs envies et besoins du moment.

POSTURE ÉQUIPE : Rester disponible, à l'écoute et observer ce qu'il se passe.



EXPLOR'ACTION

Permettre la découverte et l'initiation d'une pratique, d'une valeur ou d'un savoir. Chaque animateur.ice prépare un atelier. Les enfants pourront déambuler librement d'atelier en atelier pour tester, expérimenter. Il n'y a pas d'obligation de terminer l'atelier, ni d'obtenir de résultat. **POSTURE ÉQUIPE** : Diriger / Faire avec / Laisser faire.



JEUX LIBRES

Proposer un aménagement d'espaces de jeux correspondants aux besoins des enfants : jeux d'exercice, jeux symboliques (imitation et mise en scène), jeux d'assemblage, jeux de règles. Les enfants y sont libres de circuler selon leurs envies. **POSTURE ÉQUIPE** : Faire avec / Laisser faire / Accompagner.



MALLE ATYPIQUE

Proposer une malle avec différents objets du quotidien, que les enfants ne connaissent pas, ou peu, sans rapport les uns avec les autres.

POSTURE ÉQUIPE : Laisser faire et Accompagner.



Activité physique et sportive

L'équipe d'animation propose des activités variées, adaptées à l'âge, aux besoins et aux rythmes des enfants : jeux collectifs, activités de plein air, parcours moteurs ou encore initiations sportives. L'objectif n'est pas la performance mais la participation, le respect de chacun, le goût de l'effort et la découverte d'une technique.

Une attention particulière est portée à la sécurité physique et affective des enfants. Les règles sont clairement expliquées, le matériel est vérifié et les espaces sont aménagés pour garantir des conditions de pratique adaptées. Les animateur.ices veillent également à encourager l'entraide, le fair-play et l'inclusion de tous, quels que soient les niveaux ou les capacités.

Ludothèque

Des animations sont proposées par les animatrices de la ludothèque du Palabre. Nous allons également régulièrement à la ludothèque pour profiter de l'espace à jouer et de sa sélection de jeux.

Médiathèque

Un lieu culturel de proximité ou nous aimons aller régulièrement pour renforcer le lien avec le livre et son univers. Des projets spécifiques peuvent aussi être montés.

Les projets thématiques

L'équipe d'animation prépare, par période, des projets en plusieurs séances autour d'une thématique bien définie. Des objectifs précis sont abordés étape par étape en groupe ou inter-groupes.

PLACE DE LA DIRECTION

Être garant du centre

PÉDAGOGIQUE

Responsable du projet pédagogique, de sa mise en œuvre et de son évolution.

Intensions éducatives, activités, rythmes, place de l'enfant, rôle de l'adulte, fonctionnement, évaluation...

FORMATEUR

Responsable de l'accompagnement des responsables d'enfants.

Recrutement des animateurs, stagiaires BAFA / BAFA / autres, équipe d'animation au global (cantine, entretien).

LES RÔLES DE LA DIRECTION

GESTIONNAIRE

Responsable du cadre organisationnel.

Administration, comptabilité, organisation, personnel, locaux, matériel, économat, informations réglementaires

RELATIONNEL

Responsable d'un tissu relationnel.

Enfants, parents, organisateurs, partenaires, équipe d'animation, équipe technique, être garant du sens.

SANTÉ-HYGIÈNE-SÉCURITÉ

Responsable de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant.

Protection de l'enfant, cadre bienveillant, dossier médical, « bobologie », prévention accident.

Responsable de l'hygiène.
Respect des normes HACCP, entretien des locaux, soins, gestes du quotidien.

4/ QUI FAIT QUOI ?

PLACE DE L'ANIMATEUR.ICE

SAVOIR-ÊTRE	SAVOIR-FAIRE	SAVOIRS
COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none">- Remarques constructives.- Donner son point de vue.- Être force de proposition.	ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS <ul style="list-style-type: none">- Soigner.- Apporter du réconfort.- Contribuer à l'épanouissement.- Répondre aux besoins.- Valoriser.- Se positionner.	CONNAISSANCES <ul style="list-style-type: none">- de la structure- du territoire- de la législation- des besoins des enfants en fonction de leur âge.
POSTURE <ul style="list-style-type: none">- Attitude adaptée.- Langage approprié.- Neutralité / équité- Ponctualité.- Être à l'écoute.- Patience.	ANIMER <ul style="list-style-type: none">- Gérer la vie quotidienne.- Préparation, animation et rangement des activités et des salles.- Donner du sens à ses actions.- Proposer.- Transmettre des valeurs.- Accompagner des projets d'enfants.	
TRAVAIL D'ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none">- Demander de l'aide.- Apporter du soutien.- Prendre des responsabilités.- Se positionner.- Anticiper.	ACCUEILLIR <ul style="list-style-type: none">- Familles.- Enfants.- Nouveaux membres de l'équipe.- Bénévoles et stagiaires.	
POSER UN CADRE sécurisant et bienveillant.		

RÔLE DE LA FAMILLE

Chaque famille s'engage à nous fournir les informations nécessaires pour que l'enfant puisse être bien accompagné tout au long de sa journée. Elles font aussi en sorte de se rendre disponibles, à l'écoute des besoins et des retours de l'équipe d'animation vis-à-vis de l'enfant.

NOTES

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

CONTACTS

SECRETARIAT ENFANCE - JEUNESSE

6 rue Albert Seibel, 07200 AUBENAS



04 75 35 28 73



secretariatej.csc@gmail.com

PÉRIODE SCOLAIRE :

L	Ma	Me	J	V
Fermé	08h30 12h00	08h30 12h00	08h30 12h00	Fermé
Fermé	13h30 17h30	14h30 18h00	13h30 17h30	Fermé



Au centre socioculturel

Le Palabre

6 rue Albert Seibel,
Aubenas.

VACANCES SCOLAIRE :

L	Ma	Me	J	V
08h30 12h00	08h30 12h00	08h30 12h00	08h30 12h00	08h30 12h00
14h30 18h00	14h30 18h00	14h30 18h00	14h30 18h00	Fermé



**Au centre de loisirs
d'Aubenas**

28 bd de la corniche,
Aubenas.



CENTRE SOCIO-CULTUREL LE PALABRE

6 rue Albert Seibel, 07200 AUBENAS.

04 75 35 00 73 - csclepalabre@gmail.com - www.csc-lepalabre.com

Page Facebook : Centre socio-culturel Le Palabre